

# La priorité *de la* promesse



## SABBAT APRÈS-MIDI

**Lecture de la semaine:** *Gal. 3:15-20, Genèse 9:11-17, Matthieu 5:17-20, Exode 16:22-26, Genèse 15:1-6.*

**Verset à mémoriser:** « Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de Sa grâce. » (*Galates 3:18, LSG*).

Quelqu'un a demandé une fois à un politicien: « est-ce que vous avez tenu toutes les promesses que vous aviez faites pendant la campagne? » Il répondit: « Oui... Eh bien, du moins toutes les promesses que je voulais tenir. »

Qui n'a pas, à un moment ou un autre, été à une extrémité ou l'autre d'une promesse non tenue? Qui n'a pas une fois rompu une promesse ou reçu une promesse pour la voir ensuite oubliée ou rompue?

Parfois les gens font une promesse, avec pleinement l'intention de la tenir, mais, plus tard, ils l'ignorent; d'autres font une promesse, en sachant alors même que les sons quittent leurs lèvres ou les lettres leurs doigts, que c'est un mensonge.

Heureusement pour nous, les promesses de Dieu sont d'un ordre tout à fait différent. La parole de Dieu est sûre et immuable. « C'est Moi qui appelle de l'orient un oiseau de proie, d'une terre lointaine un homme pour accomplir Mes desseins, Je l'ai dit, et Je le réaliserai; Je l'ai conçu, et Je l'exécuterai ». (*Ésaïe 46:11, LSG*).

Dans la leçon de cette semaine, Paul dirige notre attention sur la relation entre la promesse de Dieu à Abraham et la loi donnée à Israël 430 ans plus tard. Comment la relation entre les deux doit-elle être comprise, et quelles implications la compréhension de cette relation a sur la prédication de l'évangile?

\* Étudiez cette leçon pour le sabbat 5 Aout.

## La loi et la foi (Galates. 3:15–18)

Même si ses adversaires admettent que la vie d'Abraham est principalement caractérisée par la foi, Paul savait qu'ils auraient encore des questions sur le pourquoi Dieu avait donné la loi à Israël environ quatre siècles après Abraham. Le don de la loi n'annule-t-il pas tout accord précédent?

### **Quel** point Paul avance-t-il dans l'analogie entre la volonté définitive d'une personne, le testament et l'alliance de Dieu avec Abraham?

*Gal. 3:15–18.*

---

Une alliance et une volonté sont généralement différentes. Une alliance est en général une entente mutuelle entre deux ou plusieurs personnes, souvent appelée un « contrat » ou un « traité »; en revanche, un testament (expression d'une volonté) est la déclaration d'une seule personne. La traduction grecque de l'Ancien Testament, la Septante, ne traduit jamais l'alliance de Dieu avec Abraham avec le mot grec utilisé pour les accords ou les contrats (*syntheke*). Au lieu de cela, elle utilise le mot qui se rapporte au testament ou à la volonté (*diatheke*). Pourquoi? Probablement parce que les traducteurs reconnaissaient que l'alliance de Dieu avec Abraham n'était pas un traité entre deux individus, où des promesses mutuellement contraignantes sont faites. Au contraire, l'alliance de Dieu ne reposait sur rien d'autre que Sa propre volonté. Il n'y avait aucune conjonction telle que « si, alors, et, ou mais ». Abraham devait simplement prendre Dieu au mot.

Paul passe en revue ce double sens de « volonté » et « alliance » afin de mettre en évidence les caractéristiques spécifiques de l'alliance de Dieu avec Abraham. Du côté de la volonté humaine, la promesse de Dieu concernait un bénéficiaire, Abraham et sa descendance (*Genèse 12:1-5, Galates 3:16*); elle implique également un héritage (*13:15, 17:8, Rom. 4:13, Gal 3:29*). L'immutabilité de la promesse de Dieu est plus importante pour Paul. De la même manière que la volonté d'une personne ne peut changer une fois exécutée, ainsi, le don de la loi à travers Moïse ne peut pas annuler l'alliance précédente de Dieu avec Abraham. L'alliance de Dieu est une promesse (*Galates 3:16*), et en aucun cas Dieu ne peut rompre Sa promesse (*Ésaïe 46:11, Heb. 6:18*).

**Remplacez le mot « alliance » par « promesse » dans les passages suivants. Quelle est la nature de « l'alliance » dans chaque passage? Comment le fait de comprendre l'alliance de Dieu comme une promesse explicite le sens du passage, et comment cela nous aide à mieux comprendre ce qu'est une alliance? (*Gen. 9:11-17, 15:18, 17:1-21*). Qu'est-ce que cela nous enseigne aussi, au sujet du caractère de Dieu, et comment nous pouvons Lui faire confiance?**

## La foi et la loi (Rom. 3:31)

Paul a fortement soutenu la suprématie de la foi dans la relation d'une personne avec Dieu. Il a répété que ni la circoncision ni aucune autre « œuvre de la loi » n'est une condition préalable au salut, « parce que nul ne sera justifié par les œuvres de la loi » (*Galates 2:16, LSG*). En outre, ce n'est pas l'œuvre de la loi, mais plutôt la foi qui est la marque de définition du croyant (*Galates 3:7*). Cette négation répétée des œuvres de la loi soulève la question: « La loi n'a-t-elle alors aucune valeur? Dieu a-t-Il fini avec la loi ?»

**Étant donné que le salut vient par la foi et non par les œuvres de la loi, Paul veut-il dire que la foi abolit la loi? Que nous disent les textes suivants? Comparez Rom. 3:31 avec Romains 7:7, 12; 8:3 et Matthieu 5:17-20?**

---

L'argument de Paul dans Romains 3 met en parallèle sa discussion sur la foi et la loi dans Galates. Sentant que ses commentaires pourraient conduire certains à conclure qu'il exaltait la foi au détriment de la loi, Paul pose la question rhétorique: « Anéantissons-nous donc la loi par la foi? » (*LSG*). Le mot traduit par « anéantir » dans Romains 3:31 (*LSG*) est *katargeo*. Paul emploie le mot fréquemment, et il peut être traduit par « annuler » (*Romains 3:3, BJ*), « supprimer » (*Eph. 2:15, BJ*), « détruire » (*Romains 6:6, LSG*), ou (*1 Cor. 6:13, LSG*). De toute évidence, si Paul voulait accepter l'idée que la loi a été en quelque sorte abolie avec la croix, comme certaines personnes aujourd'hui affirment qu'il a enseigné, ç'aurait été le temps. Mais Paul, non seulement rejette ce sentiment avec un non catégorique, mais aussi, il affirme que son évangile « établit » la loi!

« Le plan de la justification par la foi révèle l'importance que Dieu donne à Sa loi en exigeant et en offrant le sacrifice expiatoire. Si la justification par la foi abolit la loi, alors la mort expiatoire de Christ n'aurait pas été nécessaire pour libérer le pécheur de ses péchés et le restaurer dans sa condition de paix avec Dieu.

De plus, une foi authentique implique en soi une volonté sans réserve d'accomplir la volonté de Dieu dans une vie d'obéissance à Sa loi ... La foi réelle, basée sur l'amour inconditionnel pour le Sauveur, ne peut conduire qu'à l'obéissance. » —*The SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 510.

**Pensez aux implications si vraiment Paul avait dit que la foi annulait la nécessité d'observer la loi. Alors, par exemple, l'adultère, le vol, ou même le meurtre, seraient-ils encore des péchés? Pensez à la tristesse, à la douleur, et à la souffrance que vous auriez pu vous épargner si seulement vous obéissiez à la loi de Dieu. Quelle souffrance avez-vous traversée personnellement ou vu d'autres traverser à la suite d'une désobéissance à la loi de Dieu?**

## Le but de la loi

**Dans Galates 3:19-29, Paul fait plusieurs références à « la loi ». À quelle loi Paul fait-il principalement allusion dans cette section de Galates?**

---

Certains, croyant que l'expression « jusqu'à » au verset 19 (*LSG*) indique que cette loi n'était que temporaire, ont pensé que le passage doit se référer à la loi cérémonielle, parce que le but de cette loi avait été accompli sur la croix et avait donc pris fin. Même si cela fait sens en soi-même, cela ne semble pas être le point de vue de Paul dans Galates. Alors que la loi cérémonielle, de même que celle morale, fut « ajoutée » au Sinäï à cause des transgressions, nous verrons en examinant la question suivante que Paul semble avoir principalement la loi morale à l'esprit.

**Paul dit-il que la loi a été ajoutée? À quoi a-t-elle été ajoutée et pourquoi? Cf. Galates 3:19 et Rom. 5:13, 20?**

---

Paul ne dit pas que la loi a été ajoutée à l'alliance de Dieu avec Abraham, comme s'il s'agissait d'une sorte d'additif à un testament qui modifiait les dispositions initiales. La loi avait existé depuis longtemps avant le Sinäï (Voir l'étude de demain). Paul veut dire, au contraire, que la loi a été donnée à Israël dans un but tout à fait différent. C'était pour rediriger les gens vers Dieu et la grâce qu'Il offre à tous ceux qui viennent à Lui par la foi. La loi nous révèle notre condition pécheresse et notre besoin de la grâce divine. La loi n'avait pas pour but d'être une sorte de programme pour « gagner » le salut. Au contraire, elle a été donnée, dit Paul, « pour que l'offense abondât » (*Rom. 5:20, LSG*); autrement dit, pour nous montrer plus clairement le péché dans notre vie (*Rom. 7:13*).

Alors que les lois cérémonielles annonçaient le Messie et insistaient sur la nécessité d'un Sauveur et de la sainteté, c'est la loi morale, avec ses « tu ne ... pas » qui révèle le péché, qui nous montre que le péché n'est pas seulement une partie de notre état naturel, mais qu'il est aussi, en effet, une violation de la loi de Dieu (*Rom. 3:20, 5:13, 20 ; 7:7, 8, 13*). C'est pourquoi Paul dit: « Là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression » (*Rom. 4:15, LSG*). « La loi agit comme une loupe. En effet, ce dispositif n'augmente pas le nombre des taches sales qui sont sur un vêtement, mais plutôt, il les fait ressortir plus nettement et les révèle en plus grand nombre qu'on ne pourrait les voir à l'œil nu. » – William Hendriksen, *New Testament Commentary, Exposition on Galatians* (Grand Rapids, Mich.: Baker Book House, 1968), p. 141.

## La durée de la loi de Dieu

**L'affirmation** de Paul sur la loi de Dieu étant ajoutée au Mont Sinaï signifie-t-elle que la loi n'existait pas auparavant? Si non, quelle était la différence avant et après le Mont Sinaï? (*Lisez Genèse 9:5, 6 ; 18:19; 26 : 5 ; 39:7-10 ; Exode 16:22-26.*)

---

Dieu n'avait pas besoin de révéler Sa loi à Abraham avec le tonnerre, la foudre et une pénalité de mort (*Exode 19:10-23*). Pourquoi, alors, Dieu donne-t-Il la loi aux Israélites de cette manière? C'est parce que, au cours de leur esclavage en Égypte, les Israélites avaient perdu de vue la grandeur de Dieu et de Ses normes morales élevées. En conséquence, l'étendue de leur propre nature pécheresse et le caractère sacré de la loi de Dieu devaient leur être révélés. La révélation au Sinaï n'a certainement fait que cela.

**Que** veut dire Paul quand il dit que la loi a été ajoutée « jusqu'à ce que vint la postérité à qui la promesse avait été faite »? *Gal. 3:16-19 (LSG)*.

---

Beaucoup ont interprété ce texte comme signifiant que la loi donnée au Mont Sinaï était temporaire. Elle est entrée en vigueur 430 ans après Abraham et a pris fin lorsque Christ est venu. Cependant, cette interprétation est contraire à ce que Paul dit de la loi dans l'épître aux Romains, et aussi dans d'autres passages de la Bible, tels que Matthieu 5:17-19.

L'erreur que font souvent certains lecteurs avec ce passage doit supposer que l'expression « jusqu'à ce que » implique toujours une durée limitée de temps. Ce n'est pas le cas. En décrivant la personne qui craint le Seigneur, Psaume 112:8 (*BFC*) dit: « Ferme sur sa position, il attend sans peur de voir la défaite de ses adversaires. » Cela signifie-t-il que, lorsqu'il triomphe, il aura peur? Dans *Apocalypse 2:25 (LSG)* Jésus dit: « seulement, ce que vous avez, retenez-le jusqu'à ce que Je vienne. » Jésus signifie-t-Il que quand Il viendra, nous n'aurons plus besoin d'être fidèles?

Le rôle de la loi n'a pas pris fin avec la venue de Christ. La loi continuera à indiquer le péché tant qu'elle existe. Ce que Paul veut dire, c'est que la venue de Christ marque un tournant décisif dans l'histoire humaine. Christ peut faire ce que la loi ne peut jamais accomplir – prévoir un vrai remède contre le péché, c'est-à-dire, justifier les pécheurs, et par Son Esprit, accomplir Sa loi en eux (*Rom. 8:3, 4*).

**Avez-vous déjà pensé, si seulement le Seigneur faisait ceci ou cela pour moi, alors je ne douterais plus ou ne Lui poserais plus de questions? Cependant, pensez à ce qui s'est passé au Sinaï, quelle puissance manifestation de la puissance de Dieu les Israélites ont vue – et après, qu'ont-ils fait? Qu'est-ce que cela devrait vous dire sur ce qu'est la vraie foi et comment nous l'avons et maintenons? (Voir Colossiens 2:6).**

## La supériorité de la promesse

« C'est lui qui, lors de l'assemblée au désert, étant avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinaï et avec nos pères, reçut des oracles vivants, pour nous les donner. » (*Actes 7:38, LSG*).

Dans Galates 3:19, 20, Paul continue sa pensée sur le fait que la loi ne détruit pas l'alliance de grâce; ceci est important car, si la théologie de ses adversaires était correcte, la loi ne ferait exactement que cela. Pensez, alors, à ce que notre position de pécheurs serait si nous devons compter sur notre observance de la loi, par opposition à la grâce de Dieu, pour nous sauver. En fin de compte, nous serions sans espoir.

Bien que les détails des observations de Paul dans Galates 3:19, 20 soient difficiles, son point de base est clair: la loi complète la promesse, parce qu'elle a été véhiculée par les anges et Moïse. La connexion des anges à la transmission de la loi n'est pas mentionnée dans Exode, mais on trouve ce fait dans plusieurs autres endroits dans l'Écriture (*Deutéronome 33 : 2 ; Actes 7:38, 53; Hébreux 2:2*). Paul utilise le mot *médiateur* dans 1 Timothée 2:5 en référence à Christ, mais ses commentaires ici suggèrent fortement qu'il a Deutéronome 5:5 à l'esprit, où Moïse dit : « Je me tins alors entre l'Éternel et vous, pour vous annoncer la parole de l'Éternel. » (*LSG*).

Aussi majestueux que soit le don de la loi sur le Sinaï, avec d'innombrables anges présents, et aussi important que fut Moïse comme le législateur, l'octroi de la loi était indirect. En contraste, la promesse de Dieu a été faite directement à Abraham (et, par conséquent, à tous les croyants), car un médiateur n'était pas nécessaire. En fin de compte, quelle que soit l'importance de la loi, elle ne remplace pas la promesse du salut par la grâce au moyen de la foi. Au contraire, la loi nous aide à mieux comprendre à quel point cette promesse est vraiment merveilleuse.

**Décrivez** la nature des rencontres directes d'Abraham avec Dieu. Quel avantage a-t-il eu d'une telle immédiateté avec Dieu? *Examinez Genèse 15:1-6, 18:1-33, 22, 1-18.*

---

Pensez à d'autres rencontres que des gens ont eues avec Dieu dans la Bible – Adam et Ève en Éden (*Genèse 3*); l'échelle de Jacob (*Genèse 28*); Paul sur le chemin de Damas (*Actes 9*). Peut-être que vous n'avez pas connu quelque chose d'aussi dramatique, mais de quelle manière Dieu s'est-Il révélé à vous? Pensez aussi à ceci: y a-t-il quelque chose dans votre vie personnelle qui vous empêche d'avoir le genre d'intimité et d'immédiateté qu'Abraham a vécu avec Dieu? Si oui, quelles mesures pouvez-vous prendre pour changer cela?

**Réflexion:** « Au cours de leur servitude, les Hébreux avaient en bonne partie perdu la connaissance de Dieu et des principes renfermés dans l’alliance avec Abraham. En outre, le Seigneur voulait les amener à L’aimer, à se confier en Lui et à sentir leur besoin de Son secours en les amenant à la mer Rouge dans un endroit où, poursuivis par les Égyptiens, il leur était impossible d’échapper. Ce but fut atteint. Leur délivrance les remplit d’amour et de reconnaissance envers Dieu, et aussi de confiance en Son puissant soutien. Une vérité plus grande encore devait leur être inculquée. Ayant vécu au milieu de l’idolâtrie, ils ne se faisaient une juste idée ni de la sainteté de Dieu, ni de la profonde perversité de leurs cœurs et de leur complète incapacité d’obéir par eux-mêmes à la loi divine et, par conséquent, de la nécessité d’un Sauveur. » -Ellen G. White, *Patriarches et prophètes*, pp. 331, 332.

« La loi de Dieu, prononcée dans la grandeur terrible du Sinaï, est l’énoncé de la condamnation du pécheur. La loi a le pouvoir de condamner, mais elle n’a aucun pouvoir de pardonner ou de racheter. » – Ellen G. White *Comments, The SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 1094.

## Discussion:

**①** Pensez à toute cette idée de promesses, surtout celles brisées. Comment vous sentez-vous envers ceux qui ont rompu leur promesse envers vous? Qu’est-ce que cela change si une personne voulait tenir sa promesse, mais n’a pas pu le faire, ou si la personne a changé d’avis, ou si vous avez réalisé que la personne n’avait jamais voulu tenir parole? Qu’est-il arrivé à votre niveau de confiance après la rupture de la promesse, peu importe la raison? Que signifie pour vous le fait de savoir que vous pouvez faire confiance aux promesses de Dieu? Ou peut-être la question devrait être, comment pouvez-vous apprendre à faire confiance aux promesses de Dieu en premier?

**②** En quoi sommes-nous en danger d’être corrompu par notre environnement au point que nous perdons de vue les vérités importantes que Dieu nous a données? Comment pouvons-nous être conscients de toutes les influences corruptrices, et de comment nous pouvons les combattre?

**Résumé:** Le don de la loi sur le Sinaï n’invalidait pas la promesse que Dieu a faite à Abraham, et la loi elle-même ne modifie en rien les dispositions de la promesse. La loi a été donnée pour que les gens puissent être mis au courant de la véritable ampleur de leur nature pécheresse et pour qu’ils reconnaissent leur besoin de la promesse de Dieu à Abraham et à Ses descendants.